

Rapport P-482 A de la commission du logement chargée d'examiner la pétition du 17 janvier 2023: «Pour le maintien des activités industrielles dans la zone industrielle des Charmilles».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2024,
dans le rapport P-482 A)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-482 au Conseil administratif le 25 juin 2024.